

Perceur du ptéléa



Photo: © John & Jane Balaban

Nom scientifique

Prays atomocella

Taxon

Arthropodes

Statut du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

Ontario

Justification de la désignation

Cette espèce est dépendante de la seule plante qui sert d'hôte aux larves, le ptéléa trifolié, qui se limite à une étroite bande du sud-ouest de l'Ontario

et qui est évalué actuellement comme espèce « préoccupante ». Ce papillon nocturne a une aire de répartition encore plus limitée que celle de son hôte, sa présence n'étant connue que sur la rive ouest de la pointe Pelée et sur l'île Pelée. Très peu d'individus ont été détectés. Les menaces les plus imminentes comprennent la perte des habitats littoraux par l'érosion, la succession végétale et les espèces de plantes envahissantes.

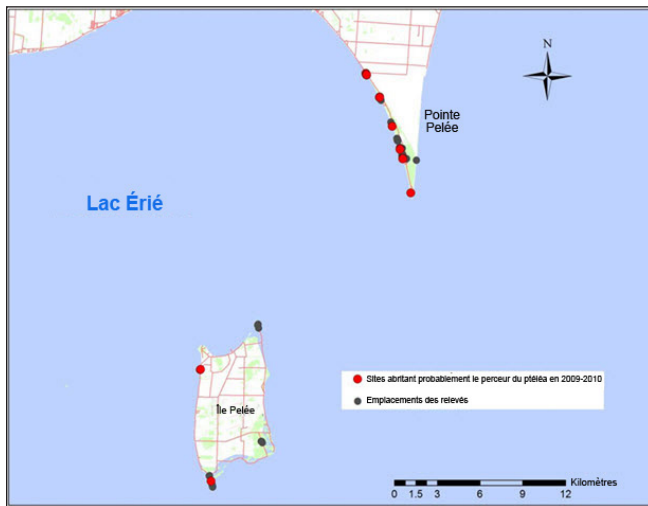
Description et importance de l'espèce sauvage

Le perceur du ptéléa est un petit papillon nocturne (envergure de 17 à 20 mm) et la seule espèce indigène de la famille des Praydidés au Canada. En dépit de sa faible taille, il se reconnaît à sa coloration et à ses motifs distinctifs : les ailes antérieures sont blanc pur piqué de points noirs, tandis que les ailes postérieures et l'abdomen sont brun rouille rosé. Les chenilles mesurent jusqu'à 20 mm de longueur et sont vert ou jaunâtre pâle avec des lignes latérales indistinctes.

Le perceur du ptéléa est l'un des trois seuls insectes herbivores connus qui entretient une association exclusive avec le ptéléa trifolié, qui est actuellement classé « espèce préoccupante » aux échelles provinciale (Ontario) et fédérale.

Répartition

Le perceur du ptéléa se rencontre depuis le sud de la région des Grands Lacs jusqu'au centre-sud du Texas, en passant par les États du Midwest. Son aire de répartition est plus restreinte que celle de sa plante hôte larvaire, le ptéléa trifolié. Il est apparemment absent dans une grande partie de l'aire de répartition du ptéléa trifolié, qui s'étend depuis le sud de la plaine côtière de l'Atlantique jusqu'à la côte du golfe du Mexique, dans le sud-est des États-Unis. Au Canada, le perceur du ptéléa est reconnu comme présent uniquement à la pointe Pelée. On soupçonne également sa présence à l'île Pelée, car les dommages caractéristiques dus à l'alimentation larvaire y ont été observés. Au Canada, la superficie de l'aire de répartition du perceur du ptéléa est estimée à 148 km².



Carte montrant la répartition présumée du perceur du ptéléa (*Prays atomocella*). La répartition présumée est fondée sur les mentions de collecte confirmées et les signes témoignant de la présence probable de l'espèce au parc national de la Pointe Pelée ainsi que sur les sites potentiels signalés en 2009 et en 2010 sur l'île Pelée.

Habitat

Le perceur du ptéléa dépend de son unique plante hôte larvaire, le ptéléa trifolié, qui pousse le long du littoral du lac Érié. Le ptéléa trifolié forme souvent la bande de végétation riveraine la plus avancée vers les eaux du lac et de ce fait activement soumise au régime de perturbations naturelles, en particulier l'érosion par le vent et les vagues. Le perceur du ptéléa a été observé uniquement dans les plus grandes sous-populations de sa plante hôte, mais il n'a pas été trouvé parmi les plus petites sous-populations plus isolées réparties le long du littoral du lac Érié, au nord-est de la pointe Pelée.

Biologie

Nos connaissances sur le cycle vital du perceur du ptéléa sont fragmentaires. En Ontario, l'espèce est univoltine, et les adultes sont actifs entre le milieu et la fin de juin. Les femelles déposent alors leurs œufs sur les feuilles ou les pousses de la plante hôte. Les chenilles semblent se nourrir uniquement sur les pousses de l'année. On ignore la durée précise des différentes étapes du cycle vital (œuf, chenille et adulte), et l'œuf et le comportement de ponte demeurent à décrire.

Le développement larvaire s'amorce probablement durant les mois d'été suivant l'éclosion de l'œuf. Les jeunes chenilles pénètrent dans une jeune pousse et forent une cavité caractéristique dans la tige ligneuse sous la pousse. Le matériel excavé est intégré à un couvercle soyeux couvrant la cavité et forme un court tube qui sert probablement de refuge contre les prédateurs et les parasitoïdes. Les chenilles hibernent probablement dans la galerie qu'elles ont forée dans la tige, comme c'est le cas chez d'autres espèces du genre *Prays*, puis recommencent à se nourrir au printemps suivant lorsque les plantes produisent de nouvelles pousses. Leur développement achevé, elles s'extraient de la tige pour se nymphosier à l'intérieur d'un cocon en dentelle distinctif, souvent parmi les grappes de fleurs de la plante hôte. L'alimentation des adultes n'a jamais été documentée.

Taille et tendances des populations

On ne dispose d'aucune estimation de la taille des populations. En 2010, des traces d'alimentation larvaire consistant en 84 pousses endommagées de ptéléa trifolié, soit 62 à la pointe Pelée et 22 sur l'île Pelée, ont été observées. Antérieurement, les seules mentions connues de l'espèce étaient fondées sur la capture ou l'observation d'individus uniques entre 1927 et 2013.

Les tendances de la population sont également inconnues. L'abondance du perceur du ptéléa a possiblement augmenté en réaction à la hausse du nombre d'individus de la plante hôte observée dans le cadre de relevés exhaustifs à la pointe Pelée et sur l'île Pelée entre 2002 et 2014. Cette augmentation de l'abondance de la plante hôte contraste avec les déclin apparents enregistrés entre 1982 and 2002 et risque d'être atténuée par les pertes actuelles et futures d'habitat. Le ptéléa trifolié est abondant à la pointe Pelée, la population s'y établissant à plus de 10 000 sujets matures, soit 80 à 90 % du nombre total de sujets matures connus au Canada. L'île Pelée abrite la deuxième plus grande sous-population de ptéléa trifolié au Canada, estimée à 1 000 individus.

Menaces et facteurs limitatifs

Les menaces auxquelles le perceur du ptéléa est exposé comprennent la plupart des menaces qui pèsent sur le ptéléa trifolié. L'impact potentiel des menaces est toutefois plus élevé chez le perceur du

ptéléa, car ce dernier n'est pas présent au sein de toutes les sous-populations de sa plante hôte. Les menaces les plus imminentes comprennent l'érosion du littoral, la succession végétale, l'aménagement du littoral, les activités récréatives et les plantes envahissantes. Les pullulations d'un petit papillon également associé au ptéléa trifolié, l'*Agonopterix pteleae*, sont également considérées comme une menace potentielle, car les chenilles de ce papillon peuvent défolier presque entièrement les ptéléas trifoliés et nuire aux populations de perceurs du ptéléa en leur livrant une compétition directe pour les ressources et en provoquant le dépérissement des feuilles et des pousses. Il a également été démontré que les applications de pesticides destinées à enrayer les pullulations de la spongieuse ont des effets néfastes pour d'autres espèces de Lépidoptères.

Protection, statuts et classements

Le perceur du ptéléa ne bénéficie d'aucune protection légale et n'est pas classé en Ontario ni dans aucun des États où il se rencontre. Son habitat est protégé dans le parc national de la Pointe-Pelée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*. Sur l'île Pelée, une occurrence présumée du perceur du ptéléa a été décelée le long du littoral, à proximité immédiate d'une emprise routière sous la responsabilité de la municipalité de l'Île Pelée (Municipality of Pelee Island). D'autres occurrences ont également été signalées sur l'île Pelée, dans la réserve naturelle Fish Point, où l'habitat est protégé en vertu de la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*.

Le ptéléa trifolié est classé « espèce préoccupante » au Canada et en Ontario, et tant l'espèce que son habitat sont protégés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, respectivement. Il est classé par NatureServe non en péril (G5) à l'échelle mondiale; à l'échelle infranationale, il est classé selon les États gravement en péril (S1) à vulnérable (S3) dans l'État de New York, au New Jersey et au Maryland, mais le perceur du ptéléa n'y est pas tenu pour présent. Au Wisconsin, où l'on compte au moins une occurrence historique du perceur du ptéléa, le ptéléa trifolié est classé en péril (S2), et sa conservation soulève vraisemblablement des préoccupations.

Source: COSEPAC. 2015. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le perceur du ptéléa (*Prays atomocella*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 45 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante : www.sararegistry.gc.ca.

N° de cat. : CW69-14/723-2016-1F-PDF
ISBN: 978-0-660-07311-8

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.